INTERROGATION

Bulletin œcuménique

FSF
Frères sans frontières
Grand-Rue 34
CH-1700 Fribourg
CCP: 17-7786

GVOM
Groupe volontaires outre-mer
Chemin des Cèdres 5
CH-1000 Lausanne 9
CCP: 10-20968

11 septembre 1972

N U M E R O 4
Paraît 8 fois par année

P O U R Q U O I ?

" A la suite du chemin ouvert par le Christ, l'unité ne peut être obtenue sans une lutte persévérante, accompagnée de souffrances et de sacrifices. Et cette bataille est précisément la bataille du développement de l'humanité appelée à forger son unité. "

André Bieler

La décision a été prise : ce sera

I N T E R R O G A T I O N

Après le graphisme ... voilà le mot en toutes lettres !

Mais pourquoi un tel titre? Que recouvre-t-il ? Comme pour notre action, nous souhaitons laisser la porte ouverte à notre esprit, le garder en éveil. Il s'agit de remettre en question notre façon de voir le monde de le sentir, d'orienter notre pensée, nos actes. Vers quoi, vers qui, pour qui ? Nous devons sans cesse nous re-situer dans le monde actuel au milieu de la réalité humaine souvent tragique, insipide ou superficielle, mais aussi sanctifiante, édifiante, profonde. Nous devons tendre nos efforts plus haut que nous-mêmes pour les mettre au service de notre foi et suivre l'appel de Dieu : pour axer notre vie vers autrui, vers un plus-être de tous nos frères, qu'ils soient à côté de nous ou aux antipodes.

Notre remise en question nous impose de sortir des ornières de la routine, de l'habitude stérilisante, du confort lénifiant d'un matérialisme égoïste, cela malgré les difficultés de la vie et les obstacles de tous ordres.

INTERROGATION : poser des questions essentielles et ensemble essayer d'y répondre, tenir notre esprit et notre foi en éveil : dialoguer !

Concrètement, pourquoi "Interrogation" ? Quels sont nos buts, nos objectifs, notre service ? Comme promis dans notre premier numéro, faisons un bref tour d'horizon de nos motivations.

Ce bulletin voudrait aider à la réflexion sur le monde, sur les Eglises d'aujourd'hui, sur le sens de l'engagement des chrétiens: rappeler le souci de la "mise en commun" des biens de la terre, en oeuvrant dans la joie et l'espérance de notre vocation oecuménique, tant dans le tiers-monde qu'en Suisse.

POURQUOI ? - suite de la page 1

Notre souci sera d'exprimer notre vitalité spirituelle dans notre dialogue, dans nos textes, dans lesquels transparaîtront également nos espérances, nos incertitudes et notre recherche de la vérité. A cet égard nous rechercherons des éléments positifs et négatifs d'informations, tant dans le tiers-monde, qu'ailleurs et en Suisse.

Nous nous posons la question de la qualité et de la quantité de la matière de notre bulletin. Vous pouvez nous aider par vos critiques, en nous disant ce que vous attendez de votre journal. Nous avons appris avec plaisir que certains articles servaient d'instruments de travail pour quelques-uns. Mais pour les autres, faut-il ajouter, retrancher, améliorer, modifier le contenu ? Autant de questions auxquelles vous pouvez répondre ! Nous nous efforcerons de répondre dans toute la mesure du possible à vos souhaits.

C'est donc au plein sens du terme que nous posons notre interrogation. Elle s'adresse aussi bien à nos lecteurs que sur les finalités de notre monde, où en définitive, la question des moyens de vivre enveloppe celle des raisons de vivre. C'est là que toute notre foi et toute notre espérance rejaillit sur notre action et notre effort de dialogue avec vous.

L'équipe de rédaction

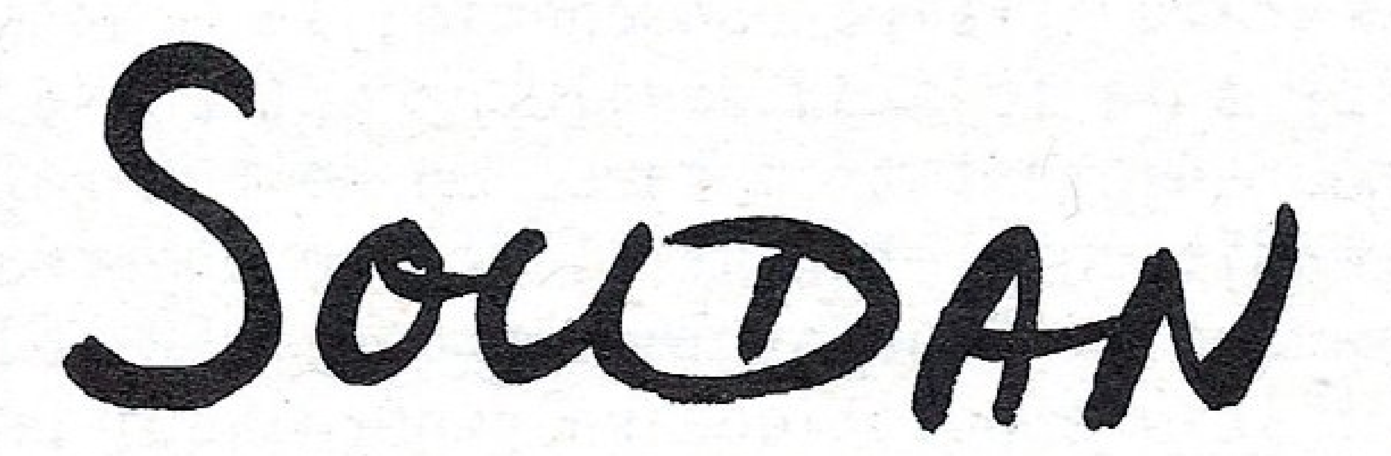
Dans le sommaire de ce numéro vous trouverez, outre les rubriques maintenant habituelles - pages des mouvements, flashes, lettres d'outre-mer - un article sur le Soudan (Nations du Monde) qui exprime un cas concret de réconciliation, fait suffisamment significatif à l'heure actuelle pour le mettre en bonne place dans notre bulletin.

Le dossier sera cette fois-ci exclusivement et exceptionnellement réservé à un problème suisse, l'initiative lancée par le Conseil suisse des associations de la paix, pour un contrôle renforcé des industries d'armement et l'interdiction d'exportation d'armes qui passera en votation populaire le 24 septembre 1972.

Nos deux mouvements appuient entièrement cette initiative. Si économiquement parlant les exportations d'armes suisses vers le tiers-monde ne représentent qu'une part dérisoire du commerce international d'armement, elles posent par contre un problème moral de la plus haute importance que nous ne pouvons passer sous silence. C'est le pourquoi de la longueur inhabituelle de ce dossier publié en collaboration avec la Déclaration de Berne et Solidarité de la famille humaine.

Les lecteurs d'outre-mer ne nous en voudront pas de parler spécifiquement suisse pour un problème dont la solution se veut, par un blocage de la violence, une ouverture en faveur de la paix et de la fraternité humaine.

L'équipe de rédaction



Une des guerres fratricides les plus atroces d'Afrique, celle du Soudan, vient de prendre fin après dix ans de haine et de souffrances. Tout le mérite en revient aux Soudanais. Cette paix est doublement importante pour nous chrétiens : premièrement parce qu'elle ne semble pas être une fausse paix négligeant de s'attaquer aux racines du conflit, deuxièmement parce que les Eglises du Soudan, la Conférence des Eglises de Toute l'Afrique et le Conseil Oecuménique des Eglises ont joué un rôle d'intermédiaire entre les belligérants à la demande de ces derniers. Elles ont par là pris au sérieux le ministère de la réconciliation, ce qui les a entraînées à accepter des responsabilités éminemment politiques.

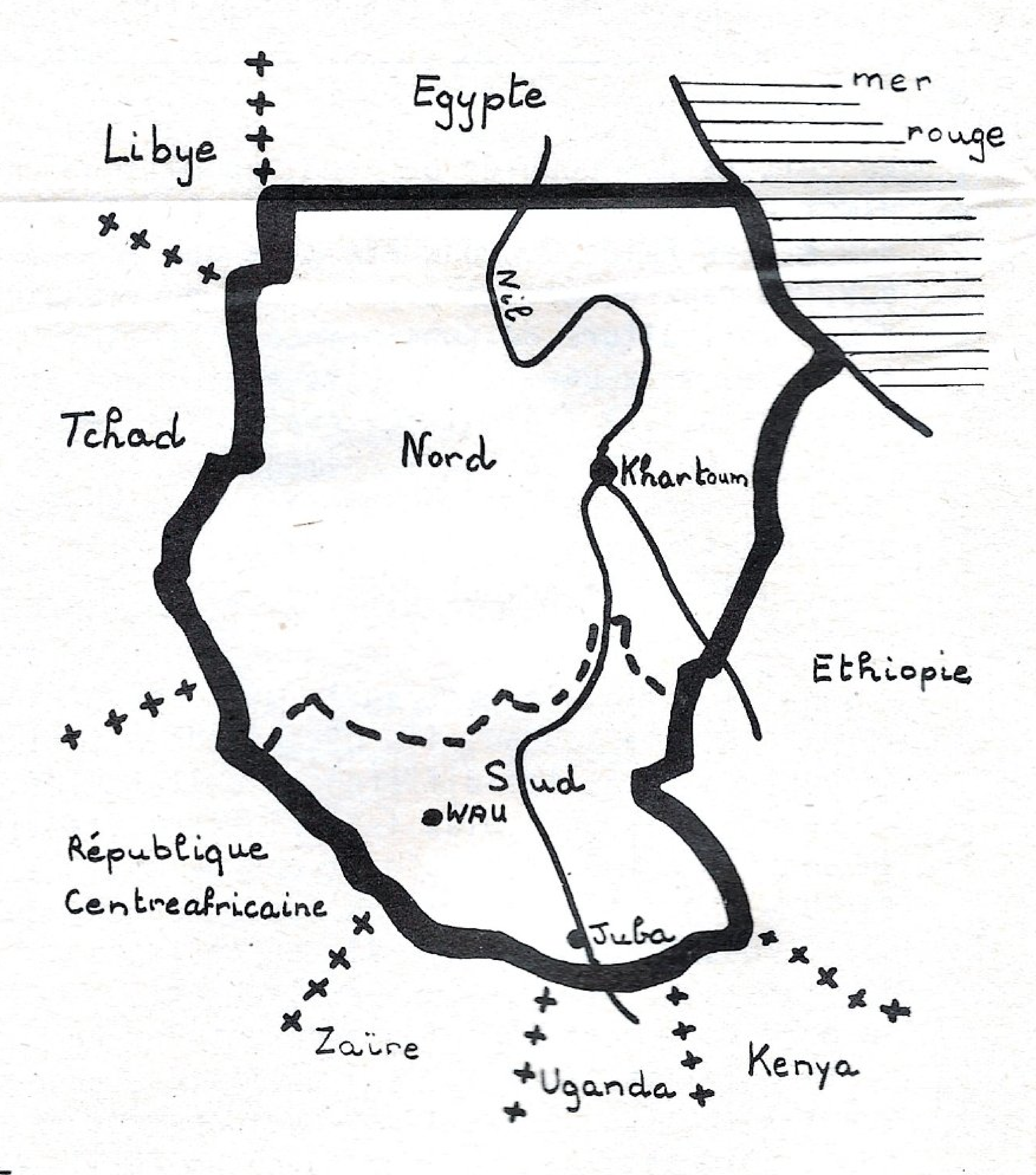
Le nord et le sud du Soudan ont des antécédents culturels et historiques différents. La culture des peuples du nord, un mélange entre ethnies arabes et négroïdes, provient des nomades du désert, habitués à une vie rude, militaire, aimant la politique et les raids de conquête plus que le travail aux champs. Les peuples du sud, eux, se rapprochent dans leur mode de vie bien plus des tribus africaines vivant d'une agriculture de subsistance et faisant paître paisiblement leur bétail. L'histoire des deux parties du pays a été très différente. Avant la colonisation, le nord avait déjà été unifié, avait déjà vécu sous une administration centrale. Les premiers centres de développement économique existaient. Au sud, par contre, les seules activités économiques consistaient en trafic d'ivoire et d'esclaves. Les arabes, principaux trafiqueurs, avaient tout intérêt alors à accentuer les divisions déjà existantes entre tribus différentes pour pouvoir mieux dévaster le pays qui a terriblement souffert.

Quand les Anglais eurent, après quelques péripéties avec l'Egypte, repris le contrôle complet sur le Soudan, ils décidèrent d'administrer séparément le nord et le sud. Ce ne furent pas les différences culturelles, raciales ou religieuses qui les y incitèrent, mais bien plus les principes d'administration rationnelle du point de vue du colon. Le sud ne possédant pas de matières premières intéressantes, étant habité par des populations hostiles aux étrangers depuis l'esclavage, et de plus d'un accès géographiquement malaisé, on le laissa à son sort. Aucun investissement important n'y fut fait. Les missionnaires chrétiens qui avaient de la peine à travailler dans le nord fortement islamisé reçurent des Anglais la responsabilité de l'éducation et de la "civilisation" des ces animistes, accord qui arrangeait tout le monde. Le nord, quant à lui fut soumis à un développement et à une exploitation semblables à ceux de toute colonie : on y planta du coton (utile pour l'industrie textile anglaise), on y bâtit des écoles et des chemins de fer, juste de quoi pouvoir produire les fonctionnaires nécessaires à l'administration coloniale et commercer avec l'Angleterre. L'inégalité entre le nord et le sud s'accrut donc, renforcée encore par une fermeture quasi hermétique imposée au sud, sauf en ce qui concernait les missionnaires. Les peuples du sud étaient encouragés à vivre selon leurs coutumes ancestrales sous l'autorité de leurs chefs et séparés par tribus: une petite apartheid en somme.

SOUDAN - suite de la page 3

Après la deuxième guerre mondiale, lorsque dans le monde l'idée d'indépendance commençait à faire son chemin, la Grande Bretagne voulut renverser la vapeur et travailler à la fois au développement du sud et à la réunion des deux parties. Il était malheureusement trop tard. On ne put rattraper assez vite le retard économique, ce qui rendit complètement aléatoire une réunification véritable : la confiance en l'autre manquait. Pendant les années 1950-56, les activités des partis politiques soudanais et la vie politique en général qui précédèrent l'accession à l'indépendance ne firent que confirmer les craintes des sudistes : moins nombreux, moins "développés", ils étaient prédestinés à perdre, quel que soit le principe d'élection ou de nomination utilisé, dans un futur Soudan uni. Les nordistes quant à eux ne priprent pas garde à ce problème spécifique posé par l'existence des minorités du sud. Leur répression brutale après une mutinerie dans l'armée du sud le confirma. C'était en 1955. Les soldats sudistes qui échappèrent aux brutalités s'enfuirent dans la brousse.

En 1956, le Soudan devint officiellement indépendant. Les nordistes utilisèrent pendant les deux ans qui suivirent leur majorité parlementaire pour étouffer toutes les demandes des sudistes pour une autonomie relative qui tienne compte de l'inégalité de développement, des traditions culturelles différentes, de la méfiance inculquée par le passé. En 1958, le putch de droite du général Abboud mit fin à tout espoir de solution pacifique du problème du sud : il prôna une politique d'arabisation et d'islamisation forcée, selon le principe "une langue, une religion, une nation". La loi martiale fut déclarée, les politiciens et l'élite du sud poursuivis. L'opposition des missionnaires chrétiens fut vive. Naguère seuls responsables de l'éducation au sud, ils n'avaient déjà pas accepté les tentatives du gouvernement précédent pour reprendre le contrôle sur le système scolaire au sud, afin de l'unifier pour tout le pays (il fallait notamment améliorer le niveau des écoles au sud, et introduire un enseignement technique et agricole). Le gouvernement Abboud choisit la méthode forte, les missionnaires réagirent en attisant directement ou indirectement la haine anti-arabe sous-jacente de la population. Ils furent expulsés des provinces du sud en 1964. Certains d'entre eux rejoignirent les exilés et réfugiés dans les pays noirs voisins où ils travaillèrent ensuite activement à soutenir les rebelles au gouvernement de Khartoum.



C'était en effet durant les années 62 à 64 que les guérilléros Anya-nya dont le noyau était formé d'anciens mutins de 55 avaient commencé d'attaquer l'armée régulière du Soudan, réussissant même à soustraire de grandes parties du territoire à l'autorité de Khartoum. La vengeance d'Abboud fut terrible, et la répression atteignit surtout la population civile qui souffrit atrocement.

(à suivre)

Jacques Matthey

FSF - FSF - FSF - FSF - FSF - FSF - FSF - FSF - FSF - FSF - FSF

Vie du mouvement

ILS SONT RENTRES AU PAYS

- Marc FELLAY d'Andapa et Vavatenina, Madagascar à Versegères (VS)
- Jean-Aurèle et Marie-Antoinette AUBRY, Marie-Joëlle et Anne-Françoise de Diego-Suarez, Madagascar à Franquemont, 2726 Saignelégier (JU)
- Jean-Bernard MABILLARD de Soanierana-Ivongo, Madagascar à Le Mont/Sion, 1961 Grimisuat (VS)
- Claudine de Weck, de Moundou, Tchad, à 22 Grimoux, 1700 Fribourg (FR)
- Maria et Alain ROUSSET-RODUIT de Ziguinchor, Sénégal, à S.I. Matran SA, 1753 Matran(FR)
- Jacques et Céline REY de Ngozi, Burundi à Condémines, 3941 Flanthey (VS)
- Pierre et Mariette FRESARD, Pierre-Olivier et Grégoire de Kigali, Rwanda, à Près de l'Eglise, 2725 Le Noirmont (JU)
- Gabriel VUIGNIER de Dibwangui, Gabon, à Les Combes, 1961 Grimisuat (VS)
- Raymond CHERVAZ d'Andapa, Madagascar, à 1868 Collombey (VS)
- Rudolf et Marcelle KOECHLI de Kindu, Zaïre, à b/d Kirche, 8163 Obersteinmaur (ZH)
- Simone COURBAT de N'Gaoundéré, Cameroun, à 2925 Buix (JU)
- J-Pierre et Verena CADOUX et Christophe de Bujumbura, Burundi, à 1249 Athénaz (GE)
- Jean-Michel FOURNIER de Lomé, Togo à 1961 Veysonnaz (VS)
- Marie-Thérèse GURY de Huancavelica, Pérou à 2824 Vicques (JU)
- Michel et Hélène LEGEARD-CRETTON de Moundou, Tchad, engagés dans le cadre des Maisons familiales, pour un congé, à av. Maurice Troillet, 1950 Sion (VS)
- Germaine DESJAQUES d'Oran, Algérie, à 3 av. Martinières, 1227 Chêne-Bourg (GE)
- Elisabeth GUGGISBERG d'Oran, Algérie à 24 Gürbeweg, 3123 Belp(BE)
- J-Pierre ABRIEL de Sahr (ex Fort-Archambault) Tchad, ch des Roses 8, 1400 Yverdon(VD)
- Raymond CIANA de Sahr, Tchad, à rue du Clos, Baulmes (VD).

NOUVELLES AFFECTATIONS

Pour des raisons indépendantes de notre volonté et de celles des volontaires, nous avons dû changer l'affectation de deux laïcs missionnaires à l'intérieur du Cameroun. Voici leurs nouvelles adresses :

- Monique COMTE, infirmière-sage-femme, dispensaire, BP 46, Tonga, Cameroun.
- Rosemarie GUMY, puéricultrice, dispensaire, BP 46, Tonga, Cameroun.

NOUVEAUX FOYERS DONT NOUS PARTAGEONS LA JOIE ...

- Liliane Schmid, ancienne du Tchad et Edmond REY, le 24 juin 1972, Les Lunez, 2732 Reconvilier (JU)
- Colette Laager et Philippe DUFOUR, le 9 juillet 1972, 1441 Champvent (VD)
- Marie-Hélène Roux (ancienne de Madagascar) et Karl Matzenmiller le 29 juillet 1972. Nouvelle adresse : B.P. 16, Vavatenina, Madagascar.

Nouveaux foyers dont nous partageons la joie ... (suite de la page 5)

- Colette Ménétrey (ancienne de Madagascar) et Albéric FAUVAIN le 5 août 1972
  7, rue des Pâquerettes, 69 Bron, Francs.
- Michèle Vaudan (ancienne de Madagascar) et Louis-Marcel MICHELLOD le 26 août
  1931 Versegères-Bagnes (VS)
- Rita Maggi (ancienne du Cameroun) et Gianni ARRIGO à Chiesa Parrocchiale Caneggio
- Elisabeth Solioz (ancienne de Madagascar) et François ALMENDROS le 2 septembre
  Nouvelle adresse : BP 27, Maroantsetra, Madagascar.
- Jacqueline Banderet (ancienne de Madagascar) et Michel ROLLE le 16 septembre 1972.
  Rappenstrasse 34, 8307 Effretikon (ZH)

ILS SONT NES POUR LA PLUS GRANDE JOIE DE LEURS PARENTS

- ALINE, le 12 mai 1972 au foyer Guy et Dominique Stromboni-Julen (ancienne des Seychelles) 6, av. Cardinal de Retz, 78 Maison Laffitte, France.
- FREDERIC, le 20 juillet 1972 au foyer de Justin et Marie-Thérèse Carron, à Moncor 29, 1752 Villars-sur-Glâne.
- CATHERINE, le 30 juillet 1972 au foyer de Fernand Champion (ancien de Madagascar) à 402 Martisacker, 4203 Grellingen

DECES

Un frère et une soeur de Jocelyne Keller (ancienne du Cameroun) sont décédés au courant de l'année 1972. Adresse : route de Bassecourt, 2853 Courfaivre (JU).

ASSEMBLEE GENERALE FSF - Elle a eu lieu au chalet Analakely, au Bouveret, le dimanche 3 septembre 1972, dès 14 heures.

STAGE FINAL 1972 AU BOUVERET

Nous étions plus de 50 participants, au Bouveret, du 23 juillet au 13 août. Il y avait 13 couples, dont un d'Interteam et un GVOM. Le benjamin du stage, Frédéric, a été baptisé au Bouveret, à l'âge de 12 jours.

3 semaine de vie communautaire à 50 ! Ce n'est pas toujours facile à "digérer", surtout lorsqu'on opte pour la "spontanéité totale". On aurait tendance à confondre spontanéité et liberté. La spontanéité sous-entend de sérieux efforts personnels et un esprit d'équipe bien fondé. Voilà ce que le stage nous a permis de constater.

Différentes personnalités sont venues partager leurs expériences avec nous. Arthur Villard nous a parlé de la non-violence, tandis que Margarita Moyano, par son témoignage, nous plongeait dans le problème du développement. Une étude du milieu, au Bouveret, nous a fait découvrir des réalités qui nous échappent en général lorsqu'on vit en etrangers dans un village. Deux chanteurs, Christianne Oriol et Noël Colombier sont venus animer le stage. Quant aux anciens, ils étaient peut-être un peu trop nombreux pour que nous puissions tous partager leurs expériences.

Durant le stage, nous avons essayé de vivre, tant bien que mal, dans un esprit de partage notre vie de chrétiens. Lors de la cérémonie de clôture, nous avons réfléchi à notre engagement missionnaire, ici et dans le tiers-monde. Ce partage, n'est-il pas une des conditions essentielles de notre engagement missionnaire ?

Ghislaine et Claude Maier

voir photo page 14

ILS SONT PARTIS

Après avoir suivi une préparation à Longirod pour la plupart, et pour l'un des couples au Bouveret avec Frères sans frontières, huit nouveaux volontaires sont partis.

Il s'agit de Josette BUSARD, infirmière HMP, sage-femme, qui a rejoint la pouponnière de Dabou en Côte d'Ivoire; Jean-François et Elisabeth LANTHEMANN-Berney pour Dabou également comme enseignants du Cours secondaire; Alain et Catherine PECOUD encore pour Dabou, Alain en tant que médecin à l'hôpital et Catherine comme enseignante au Cours secondaire. Ces cinq amis sont au service de l'Eglise méthodiste en Côte d'Ivoire.

Laurent HUGUENIN et son épouse, tous deux enseignants, ont rejoint Madagascar où ils sont appelés à prendre des responsabilités dans un collège à Andapa. Ils ne prendront pas directement leur enseignement puisque toute l'activité scolaire a été remise en question à Madagascar et qu'une étude très importante est actuellement en cours dans toute l'île. Elle devrait amener à une adaptation des programmes scolaires à la réalité malgache.

Ursula KRUSI, laborantine, est à Lourenço Marques, chargée d'organiser le laboratoire de l'hôpital de l'Eglise presbytérienne. Rappelons, pour que chacun puisse y penser, que les principaux responsables de cette Eglise ont été emprisonnés il y a bientôt trois mois par les autorités portugaises, dans le cadre d'une vague d'arrestations. La Vie protestante et d'autres journaux ont déjà donné une information à ce sujet.

ILS SONT REPARTIS

Charly REYMOND, enseignant, qui est rentré en juin dernier après deux ans passés à Dabou au Cours secondaire, vient de repartir pour une année occuper les mêmes fonctions.

Margreth HERZIG, enseignante, est aussi rentrée de Dabou après deux ans et retourne au Cours secondaire, mais cette fois par l'intermédiaire de l'organisme allemand "Dienst in über see".

IL EST RENTRE

Francis MONOD après un séjour en Haïti, était reparti comme administrateur au Centre artisanal d'Ambositra à Madagascar où il est resté deux ans. Il est rentré en juin dernier.

COURS DE PREPARATION 1972

Les GVOM maintenant partis outre-mer, ont participé au cours de formation de Longirod auquel prenaient part également des candidats des Départements missionnaires romand et français, d'EIRENE et de l'EPER. Ce cours s'est déroulé en mai et juin dernier avec une semaine vécue à Taizé. Le programme, organisé avec les vingt-trois participants, a été passablement modifié pour répondre aux questions et besoins du moment. Un des "événements" du cours de cette année, révélé encore plus clairement que ces dernières années, est la réaction manifestée par la majorité des participants contre leur milieu paroissial et ecclésiastique, rendant de plus en plus évidente la rupture qui s'opère entre les jeunes qui s'engagent et les cercles traditionnels de nos églises.

Les extraits d'un texte étudié lors de ce cours pourraient refléter l'objet et le sens de la recherche, qui est d'ailleurs valable pour toute relation dans laquelle nous nous engageons. Il est tiré de la revue Spiritus et l'auteur en est le Père Bernard Joinet :

" Je peux participer à la construction de la communauté par mon charisme d'étranger si je suis capable d'adopter les trois attitudes que nous avons essayé de décrire :

(1) M'accepter comme étranger,

(2) Accepter de servir les autres comme ils veulent être servis et non pas comme je veux les servir,

(3) Accepter de recevoir et de devenir interdépendant à l'image du Christ qui nouait le dialogue avec le Samaritaine en lui demandant "Donne-moi à boire".

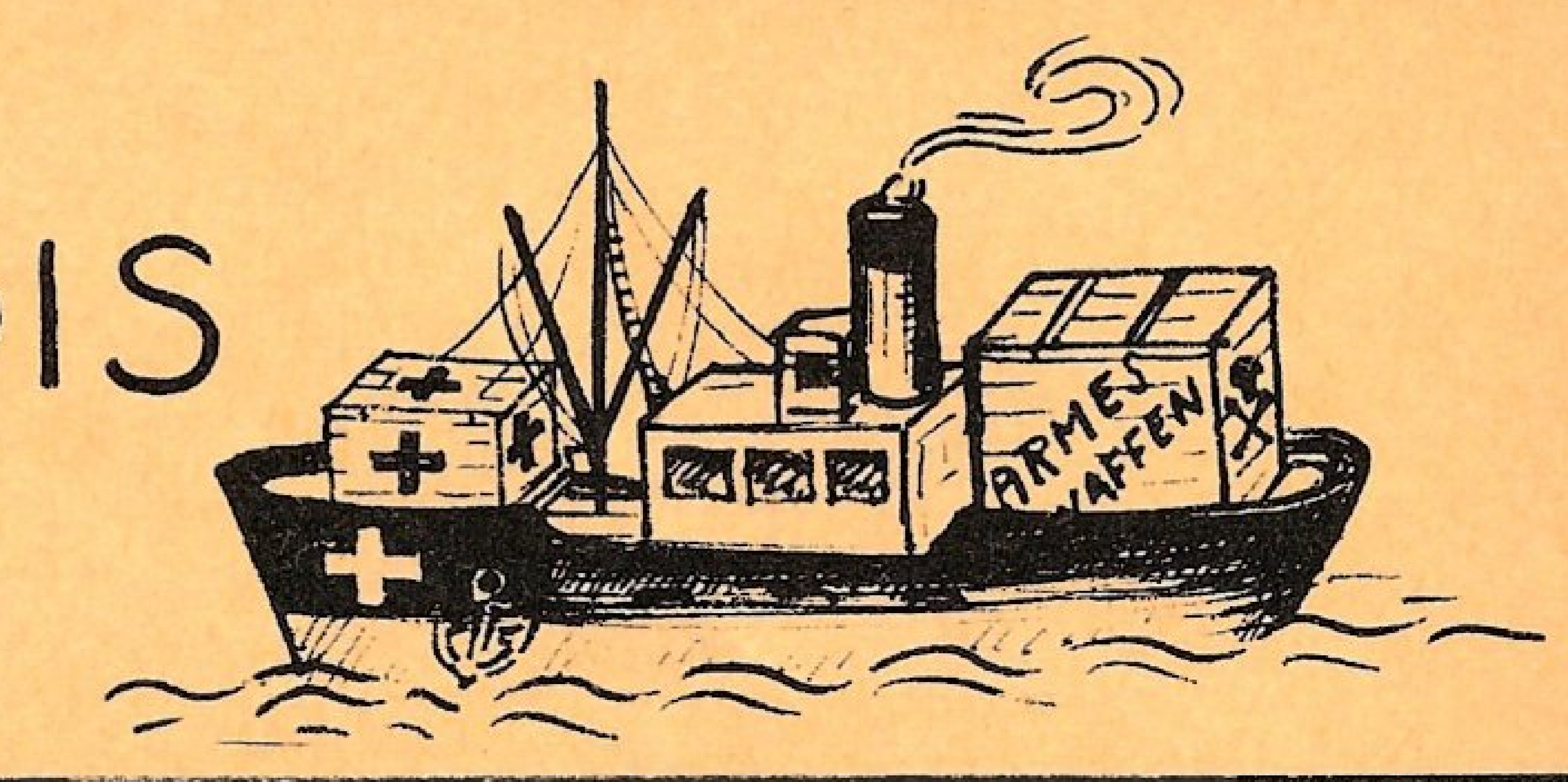
Ensuite seulement, je peux donner. Si lentement, patiemment, j'arrive à adopter ces trois attitudes, alors je pourrai passer de l'être autre à l'être ensemble ! Je pourrai être pleinement membre de la communauté, en tant qu'étranger et parce qu'étranger jouant un rôle spécifique que nul autre ne peut jouer ...

L'essentiel n'est pas de faire quelque chose, mais d'être ensemble, un point c'est tout ... J'ai découvert peu à peu que dans la société bantoue l'efficacité réelle ne dépend pas de la planification, mais de la qualité des relations personnelles. L'impact de mon enseignement dépend du degré de confiance que l'on me donne et l'on ne me fait confiance que dans la mesure où l'on me connaît personnellement. Maintenir la relation à tout prix. La relation d'abord, ensuite et toujours, telle me semble être la clef de mon insertion d'étranger dans la communauté d'accueil. "

* * * * * * * *

DOSSIER DU MOIS

SEPTEMBRE 1972



EXPORTATIONS D'ARMES

Ce Dossier est publié par "Vers un Développement solidaire"(1) "Solidarité de la Famille humaine"(2) et "Interrogation"(3) en vue de la votation fédérale du 24 septembre 1972 sur l'initiative pour un contrôle renforcé des industries d'armement et l'interdiction d'exportation d'armes.

Disons-le d'emblée : Nous sommes favorables à l'initiative. Nous essaierons cependant d'examiner avec sérieux les principaux arguments des adversaires. Faute de place, nous ne pourrons entrer dans tous les détails de ce problème fort complexe. Précisons encore que nous ne mettons pas en question ici la nécessité de la défense nationale.

SOMMAIRE

Ce dossier a été préparé sur la base des documents suivants :

- Rapport du Conseil fédéral sur l'initiative suivi du rapport de la Commission des experts (Commission Weber)
- Document de l'Institut d'éthique sociale de la FEPS : La Suisse doit-elle exporter des armes ?
- Document du Comité d'initiative romand Arguments et contre-arguments.

Tous ces documents peuvent être obtenus au secrétariat romand de la Déclaration de Berne, tél. 021/22 32 19.

QUELQUES POINTS D' HISTOIRE

1932 Postulat Perret demandant l'interdiction d'exportation d'armes à la suite de l'affaire Sonderegger.

1936 Lancement d'une initiative voulant donner à la Confédération le monopole de la fabrication, de l'importation et de l'exportation d'armes.

1938 L'initiative est repoussée à une écrasante majorité, le contre-projet fédéral est accepté (Art. 41 actuel) Les exportations d'armes sont soumises à autorisation.

1939-44 La Suisse exporte pour 800 millions d'armes principalement à l'Allemagne : les armes constituent alors une monnaie d'échange pour obtenir des denrées de première nécessité.

1949 Un arrêté fédéral stipule que l'autorisation doit être refusée pour des pays en guerre ou dans lesquels la guerre menace d'éclater ou encore dans lesquels règnent des tensions dangereuses.

1959-64 Agissements louches en Egypte de Hassan Kamil, représentant de la Maison Bührle.

(1) Bulletin romand de la "Déclaration de Berne"
(2) Nouvelles du Tiers-Monde (Genève)
(3) Bulletin de "Frères sans Frontières" et des "Groupes volontaires outre-mer"

1968 On apprend que la Maison Bührle a effectué entre 63 et 68 des exportations illégales vers l'Afrique du Sud, Israël, les pays arabes, le Nigéria, etc. pour une somme de 88,7 millions.

Le Conseiller national Renschler demande une enquête complète sur le problème des exportations d'armes. La motion est acceptée par le Conseil fédéral qui nomme la Commission Weber.

L'initiative, sur laquelle nous voterons le 24 septembre, est lancée par le Conseil suisse des Associations de la paix. Elle va plus loin que celle de 1936, car elle demande non seulement pour la Confédération le monopole de la fabrication, mais aussi l'interdiction d'exportation, sauf vers les pays neutres d'Europe.

1970 L'initiative est déposée, munie de 53000 signatures. Quelques jours plus tard s'ouvre le procès Bührle. Instruction acablante, réquisitoire et jugement modérés : les principaux responsables écopent de courtes peines, tandis que Dieter Bührle bénéficie du sursis et doit payer 20'000 francs d'amende.

1969 L'année précédente, la Commission Max Weber déposait son rapport : elle se prononçait contre l'initiative et pour un renforcement du contrôle. Le Conseil fédéral en accepte les conclusions et en ...

1971 propose une Loi fédérale sur le matériel de guerre. Cette loi ne sera pas soumise au peuple. Elle entrera en vigueur automatiquement si les Chambres l'acceptent et si l'initiative est retirée par ses auteurs ou repoussée par le peuple.

1972 Mars La Conseil national accepte la loi malgré la brillante intervention du libéral neuchâtelois Aubert "On donne à croire au peuple que nous faisons quelque chose pour renforcer le contrôle, alors que nous ne faisons rien."

Juin Le Conseil des Etats accepte la loi en l'amendant : le contrôle est renforcé en particulier pour les pays qui bénéficient de l'aide suisse.

Juillet Le Conseil fédéral rend publique la date de la votation 24 sept.

TEXTE DE L' INITIATIVE

Article 41 de la Constitution fédérale (nouveau)

1. La fabrication et la vente de la poudre de guerre appartiennent exclusivement à la Confédération.

2. La fabrication, l'acquisition, l'importation, le transit et la distribution d'armes, de munitions, d'explosifs et de tout autre matériel de guerre ou de pièces détachées sont du ressort de la Confédération. Des concessions ne seront accordées qu'aux personnes et entreprises qui, du point de vue de l'intérêt national, présentent toutes les garanties nécessaires.

3. L'exportation d'armes, de munitions et d'explosifs militaires ainsi que de tout autre matériel technique servant à des fins militaires, y compris les pièces détachées est interdite.

4. En dérogation du 3e alinéa du présent article, la Confédération peut autoriser l'exportation de matériel de guerre, au sens dudit alinéa, vers les pays neutres d'Europe, ainsi que la collaboration technique dans le domaine des industries de guerre avec ces pays, pour autant que l'interdiction de réexportations vers dautres pays soit respectée.

5. La législation fédérale fixera les dispositions nécessaires pour l'exécution de cet article et, en particulier, précisera les modalités de la collaboration future entre la Confédération et l'industrie privée, ainsi que l'octroi, la durée et le retrait des concessions, tout comme le contrôle des concessionnaires. Le Conseil fédéral édictera, sous réserve de la législation fédérale, une ordonnace qui déterminera quels sont les armes, munitions explosifs, autres matériels et pièces détachées auxquels s'applique la présente disposition.

Le résumé de la loi sur le matériel de guerre se trouve à la page 5.

ARGUMENTATION

Il n'est pas possible de passer en revue tous les arguments pour et contre l'initiative. Pour plus de détails, consulter les ouvrages cités en 1e page. Les arguments des adversaires de l'initiative sont précédés de **.

I. Problème de la paix

Les exportations d'armes favorisent les guerres et l'oppression. Nous ne pouvons pas à la fois promouvoir une politique de paix et nous enrichir dans les conflits.

Les exportations d'armes (même légales) de la Suisse sont particulièrement scandaleuses quand elles sont destinées aux pays en voie de développement (61 % en 1970, 52 % en 1971) qui devraient mobiliser toutes leurs ressources pour construire et non pour détruire.

-** Pourquoi les peuples du Tiers-Monde n'auraient-ils pas le droit d'assurer leur défense comme nous autres, peuples développés ?

- On trouvera ci-contre une brève analyse des guerres modernes, montrant que la paix dans le Tiers-Monde est surtout menacée par l'oppression. Or, c'est toujours aux gouvernements que nous vendons des armes. Il est donc faux de dire que les armes que nous exportons servent à la défense des peuples du Tiers-Monde : le plus souvent, elles servent à l'écrasement de ceux-ci par une classe au pouvoir.

Ainsi, on a vu à quelle "défense" allaient servir les armes livrées au Pakistan avant le printemps 71. En 1970, notre plus gros client fut l'Iran, dont on connaît le régime.

Enfin, contrairement aux dispositions de l'arrêté fédéral, des armes suisses sont bel et bien vendues à des pays en guerre : au Portugal, qui mène trois guerres sanglantes en Afrique, et aux Etats-Unis qui ont utilisé des Pilatus-Porter dans la guerre au Cambodge.

Les guerres dans le monde

Depuis 1954, il y eut 57 conflits armés, dont 54 se sont déroulés dans le Tiers-Monde. Presque tous ces conflits ont été, du moins à l'origine, des guerres civiles (ou entre deux parties d'un pays divisé). Les autres guerres ont toutes été de brève durée et moins meurtrières. Ainsi la guerre des Six-Jours a fait considérablement moins de morts que la guerre civile de Jordanie (1970) qui en a été la conséquence, et la récente guerre indo-pakistanaise a été moins meurtrière que les massacres au Bengale occidental alors qu'ils faisait encore partie du Pakistan.

La paix dans le Tiers-Monde n'est pas avant tout menacée par des pays voisins, mais bien par la famine, l'injustice, la discrimination qui sévissent à l'intérieur d'un pays.

Ajoutons à cela les intérêts des grandes puissances, qui se battent entre elles par petits pays interposés. Les guerres dans le Tiers-Monde constituent en outre un débouché appréciable pour l'industrie des pays riches et un intéressant laboratoire de recherches.

Les peuples du Tiers-Monde nous aident à financer notre défense nationale



-** La part de la Suisse dans le commerce mondial des armes est si dérisoire que l'interdiction nous nuirait sans favoriser la paix. Et si les petits pays renoncent à vendre des armes, nous en laisserons le monopole aux grands, ce qui n'est guère souhaitable.

Rôle des petits pays

- L'expérience nous montre que dans bien des domaines, les petits pays tels que les Pays-Bas, la Suède, la Norvège et la Suisse (n'oublions tout de même pas la Croix-Rouge !) sont capables d'acquérir une influence considérable soit dans l'avènement d'une conscience européenne, soit dans la recherche de la paix, soit dans le domaine de l'écologie, soit dans l'aide aux pays en voie de développement. A certains égards, seuls les petits pays peuvent lutter efficacement dans ces domaines, les grands étant entraînés par leurs engagements politiques et économiques dans des impasses dont ils ne peuvent plus sortir (cf. les USA dans la guerre au Vietnam).

On aimerait que les producteurs d'armes donnent des chiffres précis pour étayer leurs menaces de renoncer à leur production. On sait par la comptabilité des industries américaines (celle des industries suisses étant excessivement discrète) que le bénéfice de la production d'armes est d'environ 70 % supérieur à celui de la production civile. Il est donc peu probable que cette production soit abandonnée. Quant à notre dépendance de l'étranger, on ne voit pas comment l'éviter. Elle est déjà quasi totale en ce qui concerne l'aviation, le réseau Florida, etc.

-** L'armée devra acheter son armement à des prix beaucoup plus élevés.

- Nous n'allons pas contester qu'en cas de succès de l'initiative, notre armement nous coûte plus cher. Mais cela revient à dire que l'étranger contribue à financer notre défense nationale. Peut-être est-ce "de bonne guerre" dans notre commerce avec d'autres pays développés, qui nous le rendent bien; c'est en revanche scandaleux lorsqu'il s'agit de pays du Tiers-Monde que nous prétendons aider.

II. Problème de l'armement

-** L'initiative prive notre industrie d'armement d'une partie de ses débouchés. Cela pourrait avoir pour effet l'arrêt de la production d'armes des industries privées, celle-ci n'étant plus rentable. La Suisse dépendrait alors presque totalement de l'étranger.

- Quelques chiffres pour commencer : D'après le rapport Weber, les exportations de matériel de guerre ont représenté en moyenne 30 % de la production pendant les années 64 à 68. A priori il n'est pas permis de conclure qu'une diminution d'au maximum 1/3 de la production d'armement entraînerait l'arrêt de la fabrication de matériel de guerre.

Rappelons en outre que l'initiative autorise l'exportation vers les pays neutres d'Europe. De 68 à 71, 10,4 % de nos ventes d'armes partaient en direction de la Suède et de l'Autriche. Cette collaboration doit pouvoir être développée.

De combien sera le renchérissement de notre armement ?

Des experts ont calculé que le renchérissement serait de 30 à 50 millions de francs, soit de 1,3 à 2,3 % du budget militaire ou encore de 3 à 5 francs par habitant et par an. Est-ce un renchérissement insupportable ?

Ce calcul est expliqué dans le document du Comité d'initiative. Contentons-nous ici de dire qu'il est faux de prétendre que si 1/3 de la production privée d'armes est supprimé, le renchérissement sera de 50 %. En effet, seuls les frais fixes (machines, etc.) sont à répartir sur l'ensemble de la production; la matière première, les salaires ne doivent pas être comptés. En outre un grand nombre de machines peuvent être reconverties sans beaucoup de frais pour la production civile. Enfin, n'oublions pas que les frais fixes d'un produit sont en général amortis sur la première série, et les armes exportées sont souvent de séries ultérieures.

III. Problème de l'emploi

-** La réduction d'un tiers de l'activité de l'industrie d'armement provoquera des licenciements d'ouvriers.

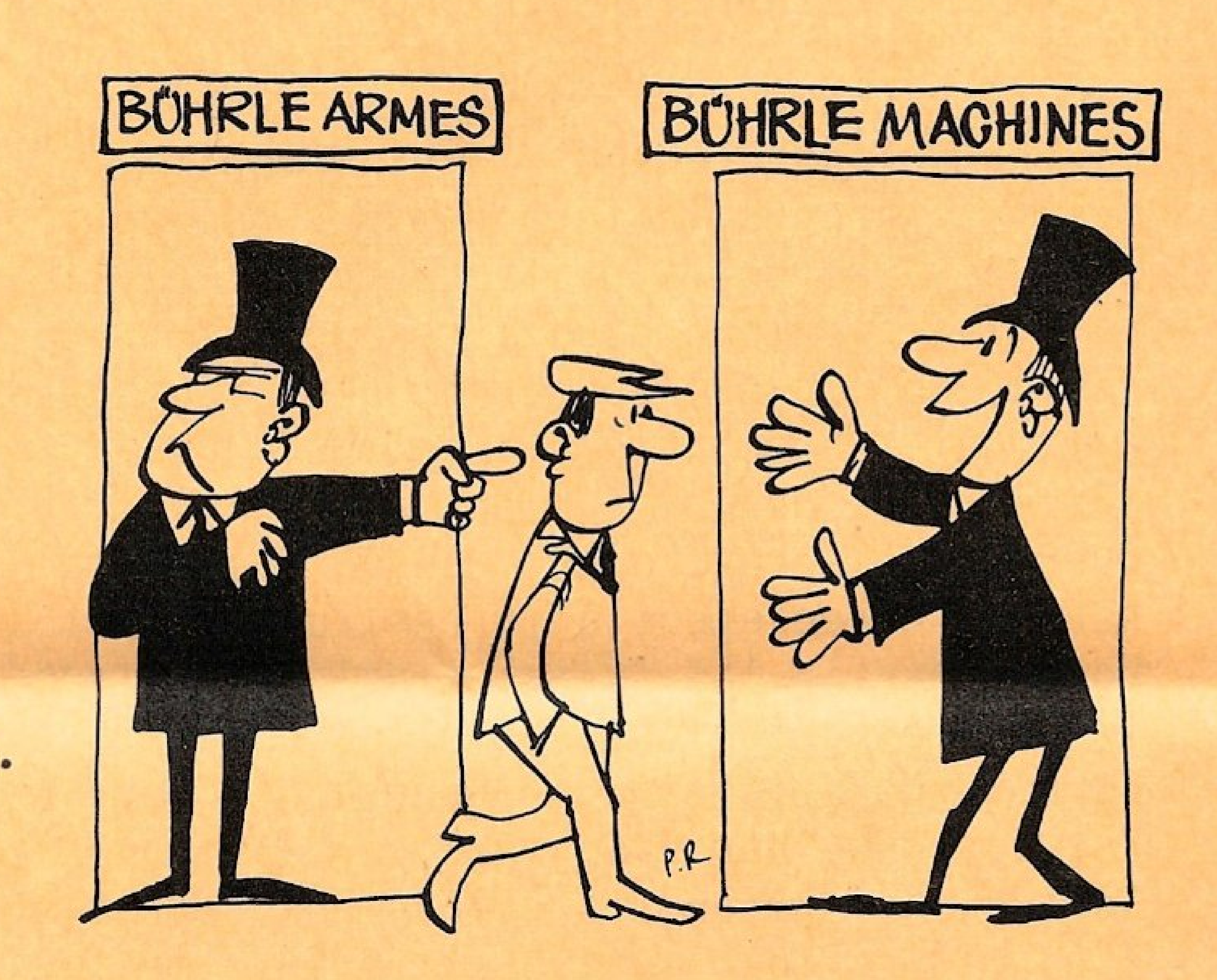
- Dans le trust Bührle (Oerlikon - Contraves - Hispano-Suiza - Pilatus Werk), principal fabricateur et exportateur d'armes, le pourcentage de la production d'armes, d'après Dieter Bührle lui-même, n'est plus que de 30 %. Ces derniers temps, la production civile a augmenté; d'autre part, l'industrie suisse montre en général une assez grande capacité d'adaptation. Il est donc possible du point de vue technique et économique de déplacer encore davantage la production vers le secteur civil.

En Suisse, le problème n'est pas le chômage mais la pénurie de main d'oeuvre. Il y a actuellement environ 1000 places vacantes dans l'industrie des machines. Un adversaire de l'initiative, M.Kronauer PDG des Ateliers de Sécheron, déclarait à la T.V. le 12 mars 1971 : "A l'époque actuelle, où nous manquons de main-d'oeuvre, l'occupation du personnel n'est pas un problème majeur." Il ne s'agirait donc pas de licenciements mais de reconversions.

IV. Divers

Nous n'avons pas la place d'aborder d'autres arguments des adversaires de l'initiative, tels que l'intérêt technologique des exportations d'armes, ainsi que les conséquences pour la balance commerciale, etc. Le lecteur intéressé peut se référer au document du Comité d'initiative.

Rappelons simplement que nous vendons à des gouvernements et achetons à des industries privées : on ne peut donc parler d'échange technologique. Par ailleurs les exportations d'armes ne constituent que le 0,8 % du total de nos exportations.



LOI FEDERALE SUR LE MATERIEL DE GUERRE

Cette loi, acceptée par le Conseil national et par le Conseil des Etats, qui l'a renforcée, entrera en vigueur en cas de rejet de l'initiative. Autrement dit, celui qui vote non à l'initiative vote oui à la loi. Nous ne pouvons que résumer les six pages de cette loi :

1) Elle définit "matériel de guerre" dans un sens étroit : armes, munitions, explosifs et matériels pouvant servir de moyens de combat, ainsi que leurs pièces détachées.

2) Elle expose clairement, en les renforçant, les dispositions déjà en vigueur, notamment : "Aucune autorisation ne sera délivrée :

a) à destination de territoires où des conflits armés ont éclaté ou menacent d'éclater ou dans lesquels règnent des tensions dangereuses;

b) s'il apparaît que des livraisons de matériel de guerre risquent de compromettre les efforts de la Confédération dans le domaine des relations internationales, notamment en ce qui concerne le respect de la dignité humaine, l'aide humanitaire et l'aide au développement."
(Amendement du Conseil des Etats juim 1972)

3) Elle renforce la surveillance

4) Elle fixe les peines frappant les coupables d'infractions. Maximum : réclusion de 5 ans et amende de 500 000 fr.

Etude de la loi

-** La loi qui entrera en vigueur si le peuple rejette l'initiative représente un renforcement suffisant du contrôle, et permettra d'éviter que de nouveaux scandales du type de l'affaire Bührle ne se reproduisent.

Certains journaux ont même écrit, après les débats du Conseil des Etats, que les auteurs de l'initiative avaient obtenu tout ce qu'ils pouvaient souhaiter et qu'ils seraient bien avisés de retirer leur initiative.

- De façon générale, on peut dire que si la loi a l'avantage de fixer définitivement les choses, elle n'est pas beaucoup plus sévère que la pratique actuelle. Il est vrai que le contrôle sera plus rigoureux, que les peines seront plus lourdes à l'égard des contrevenants. Mais par ailleurs la définition du matériel de guerre a été restreinte. Seul le matériel servant directement à la destruction est touché par la loi. C'est ainsi qu'environ 1/3 des exportations actuelles pourra être vendu à l'étranger sans contrôle. Il est douteux, par exemple, que le Pilatus-Porter, avion conçu spécialement pour des fins militaires, soit considéré comme matériel de guerre.

Enfin, si les termes de la loi en eux-mêmes semblent assez rassurants, on a tout lieu de craindre que son application laissera intact le problème moral posé par les auteurs de l'initiative. En effet le Conseil fédéral a publié en juin la liste des pays frappés d'embargo. Or cette liste omet plusieurs pays en guerre et semble ainsi en contradiction avec la loi.

On nous laisse entendre que cette liste pourra être modifiée si la loi entre en vigueur, mais déjà maintenant aucune autorisation ne devrait être accordée pour des pays dans lesquels règnent des tensions!

Pays frappés d'embargo

Angola, tous les Etats arabes, RP de Chine, Côte d'Ivoire, Dahomey, El Salvador, Gabon, Grèce, Guinée, Guinée portugaise, Honduras, Inde, Israël, Mozambique, Niger, Nigéria, Pakistan, Rhodésie, Zambie, Soudan, Afrique du Sud, Formose, Tanzanie, Turquie, Zaïre et Chypre.

S'il faut se réjouir de voir figurer sur cette liste l'Afrique du Sud, la Rhodésie, la Grèce et bien d'autres pays, il y a certaines lacunes pour le moins surprenantes :
- tous les pays d'Indochine et les Etats-Unis,
- le Portugal. On a mis sur la liste l'Angola, le Mozambique, la Guinée portugaise, mais non le pays qui y fait la guerre!

- On sait que la guérilla règne dans de nombreux pays d'Amérique latine et que, dans d'autres, un "ordre" sanguinaire est maintenu par des arrestations arbitraires, la torture généralisée, etc. Ainsi, le Brésil, l'Argentine, la Bolivie, etc. ne seraient-ils pas des pays où"règnent des tensions dangereuses" et où sont compromis "les efforts de la Confédération" en ce qui concerne le respect de la dignité humaine et l'aide au développement" ? (cf. citation de la loi)

- Les seuls pays d'Amérique latine cités sont le Salvador et le Honduras. Pourquoi ces deux ? Parce qu'il y a quelques années une très brève guerre, suite à un match de football, a opposé ces deux pays. Ainsi le Conseil fédéral reconnaît comme guerre l'invasion d'un pays par un autre, à la rigueur une guerre civile de sécession (Biafra) ou d'indépendance (Afrique australe) mais il semble ignorer l'état de guerre du à la lutte contre l'oppression. C'est ainsi qu'aucun pays d'Amérique latine ne figure sur la liste, sauf les deux sus-mentionnés, ni l'Iran, notre plus gros client dans le Tiers-Monde.

QUELQUES CHIFFRES

(à ne pas confondre entre eux)

N.B. Ces chiffres varient d'une année à l'autre. Il ne faut donc pas s'étonner s'ils ne correspondent pas exactement avec les chiffres donnés ailleurs.

Exportation d'armes de la Suisse
(en millions de francs)

	1969	1970	1971
Pays industrialisés	98,71	51,49	91,66
Pays sous-développés	20,12	81,38	98,58
	118,83	132,87	190,24

Nos principaux clients
(en millions de francs)

	1970	1971
Iran	43,595	54,725
Argentine	19,893	7,043
Singapour	15,667	21,757
Allemagne féd.	12,910	47,474
Espagne	14,443	3,549

Part de notre commerce extérieur

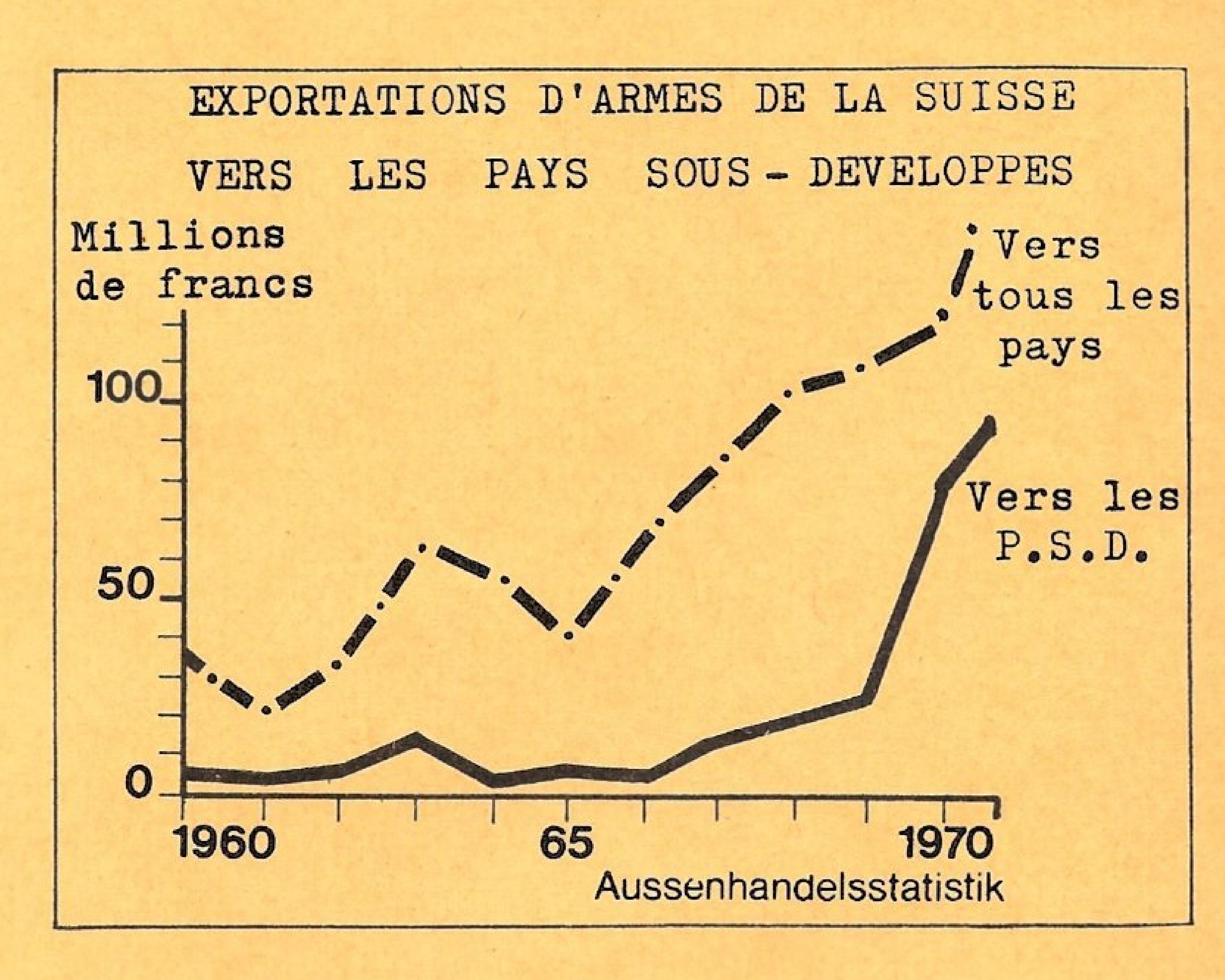
En 1971, nos exportations d'armes (190 millions) représentent 0,81 % du volume total des exportati ons suisses et 0,19 % de notre PNB.

Origine de l'armement suisse

D'après le rapport Weber, notre armement est assuré de la façon suivante :

- 28 % importations
- 11 % ateliers fédéraux (qui n'exportent rien)
- 21 % entreprises privées qui n'exportent pas
- 40 % par l'industrie privée exportatrice

Ce dernier chiffre est sur-estimé, et celui des ateliers fédéraux sous-estimé, car il n'est pas tenu compte des fournirures de ceux-ci à l'industrie privée. En fait, ce n'est qu'environ 1/3 de l'armement suisse qui est produit par l'industrie exportatrice.



Exportation d'armes par habitant (1969)

Grande-Bretagne :	3,6	dollars par hab.
Suisse	2,9	" "
Etats-Unis	2,8	" "
France	1,3	" "

La Suisse est donc le 2e producteur d'armes proportionnellement à sa population.

Part exportée de la production suisse d'armement	20 %
Part exportée de la production d'armement des industries privées privées	30 %
Part de l'armement dans la Maison Bührle	1/3 de la production totale.

Chiffres de références en 1971

	en milliards
Produit national brut	101
Budget de la Confédération	8,7
Budget militaire (24 % du budget de la Conf.)	2,08
Volume total des exportations	23,6
Exportations d'armes	0,19 (190 millions)

Sources: Rapport Weber, Institut d'éthique sociale, SIPRI Stockholm, Statistiques fédérales.

CONCLUSION

Il ne serait pas honnête de prétendre que l'interdiction d'exportation d'armes ne poserait aucun problème à notre défense nationale ou à notre industrie. Ce que nous disons, c'est que ces problèmes ne sont pas insolubles et que les reconversions qui s'imposeraient ne sont pas d'un ordre tellement différent de celles qui s'imposent quotidiennement en raison de la conjoncture internationale et des développements technologiques. La Suisse, 3e pays du monde pour le produit national brut par habitant, qui souffre actuellement d'un excès de capitaux et d'une pénurie de main-d'oeuvre, est certainement l'un des pays les mieux placés pour résoudre ces problèmes.

Mais le scandale de la vente d'armes dans le monde est tel, le danger pour l'avenir de l'humanité (guerre, pollution) est si considérable, qu'il fait passer au second plan les arguments économiques et stratégiques. Il est affligeant de voir que c'est exclusivement des arguments de ce type-là qui sont utilisés par les adversaires de l'initiative.

Ceux-ci nous disent : "Nous sommes réalistes, vous êtes idéalistes; nous voulons une défense efficace, vous bradez notre défense nationale !" Nous répondons "C'est nous qui sommes réalistes. Car en cette fin du XXe siècle, la défense nationale n'est plus un problème isolé du contexte mondial. Il n'est plus possible de protéger la Suisse de l'incendie en soufflant sur le feu dans le reste du monde."

D'après le rapport du "Club de Rome", les reconversions fondamentales de notre manière de vivre, qui s'imposent avant la fin du siècle sous peine d'écroulement de notre système écosociologique, sont encore infiniment plus considérables que le tout petit pas en direction de la paix que propose l'initiative.

> « Je ne voudrais pas dramatiser, mais la seule conclusion que je puisse tirer des informations en ma possession c'est qu'il reste à peine dix ans aux nations membres de l'O.N.U. pour oublier leurs anciennes querelles et s'associer pour mettre un terme à la course aux armements; pour sauver l'environnement, pour freiner l'expansion démographique, et pour donner l'impulsion nécessaire au développement des contrées les moins privilégiées.
>
> « Si l'on ne parvient pas à un tel accord au cours de la prochaine décennie j'ai bien peur que les problèmes que j'ai soulevés aient pris une ampleur telle qu'il sera devenu totalement impossible de les surmonter. »
>
> U THANT, *1969*

- C'est une grande folie que de vouloir être sage tout seul, nous a-t-on répondu. Le reste du monde continue à s'armer.

- C'est une plus grande folie encore que d'être fou avec les fous sans même élever la voix contre la démence qui pourrait, plus vite qu'on ne le pense, être fatale à tous. Or comment élèverions-nous la voix quand notre pays est l'un des plus gros exportateurs d'armes proportionnellement à sa population (cf. p.7)

En gros, c'est la confrontation de deux échelles de valeurs, l'une purement économique et stratégique, l'autre éthique et prospective. Les arguments pour le non ne se réfèrent guère qu'à la première.

Aux citoyens de jouer ! Qu'ils n'oublient pas que si l'on est contre l'exportation d'armes, il faut

VOTER OUI

SOUTENEZ L'INITIATIVE

- en vous annonçant pour divers travaux au au comité de votre canton. (Renseignements auprès du secrétaire romand pour l'initiative: J-N. Cuénod 022/ 43 43 18
021/ 22 32 19
021/ 22 97 57)
- en faisant un versement au Comité d'initiative pour l'interdiction d'exportation d'armes (CCP 10 - 184 30, Lausanne)

Des exemplaires supplémentaires de ce Dossier peuvent être obtenus au

Secrétariat de la Déclaration de Berne
Case postale 226
1000 Lausanne 17 (021) 22 32 19



AFRIQUE - EUROPE - AMERIQUE - ASIE - OCEANIE - AFRIQUE

COREE - UN PAS VERS LA RECONCILIATION

Le 4 juillet dernier, une nouvelle étonnante tombait sur les téléscripteurs, à la grande surprise des observateurs et semble-t-il aussi des grandes puissances: des délégations d'importance des deux Corées s'étaient rencontrées en grand secret et avaient signé un accord mettant fin à l'état de belligérance entre Séoul et Pyongyang. Les négociateurs convenaient d'installer un "téléphone rouge" entre les deux capitales pour éviter des incidents graves et dénotaient leur volonté de travailler à la réunification pacifique des deux Corées sans immixtion étrangère. Tout pourtant semblait les condamner à s'affronter: idéologies opposées, appartenance à des blocs différents, régimes autoritaires au nord comme au sud, armées prêtes à se massacrer. Si cet accord ne signifie pas que tous les problèmes sont réglés, il permet, situé dans la détente américano-chinoise, d'être optimiste. Surtout, il montre ce que les "petits" peuvent faire indépendamment des "grands" quand ils prennent l'initiative.

RACISME EN COLOMBIE

Un tribunal colombien a libéré 8 hommes sur 12 qui étaient accusés d'avoir massacré en décembre 1967, 16 indiens du clan des Cuiba.
Les 4 accusés restants ont eu droit aux circonstances atténuantes.
Ces hommes n'ont en aucun moment nié leur forfait, mais disaient ne pas avoir su qu'il était interdit de tuer cette "vermine" (c'est ainsi qu'ils appellent les Indiens). Dans les considérants du jugement, il est dit que les accusés auraient agi "de bonne foi et par ignorance". Dans tout le pays, ce jugement a suscité stupeur et véhémentes protestations.

OUA - RECONCILIATION, LIBERATION ET SILENCE.

Le 15 juin dernier a pris fin la neuvième conférence au sommet de l'OUA. Elle s'est tenue à Rabat, la capitale marocaine sous la présidence du roi Hassan II. On la considère comme exceptionnelle à plus d'un égard. En effet, un nombre record de chefs d'état y ont assisté. D'autre part, elle a été animée par ce qu'on appelle déjà l'esprit de Rabat, en d'autres termes l'esprit de réconciliation. Ont décidé de mettre fin à leurs différents peu avant ou pendant la conférence, l'Algérie et le Maroc, la Guinée et le Sénégal, le Ghana et la Guinée, deux mouvements de libération angolais, à l'instar des gouvernements du Zaïre et du Congo. M. Nzo Ekangaki, ministre du travail et de la prévoyance sociale au Cameroun, fut nommé secrétaire général de l'organisation et succède ainsi à M. Diallo Telli. La conférence adopta toute une série de résolutions condamnant les régimes blancs d'Afrique australe et exprimant son soutien aux mouvements nationalistes, soutien qui sera monnayé par un accroissement des contributions financières au comités de libération. Elle condamna également la politique d'Israel au Moyen-Orient. Par contre, elle resta silencieuse sur d'autres tragédies en vertu du sacro-saint principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'un état membre. Il n'a donc pas été question, du moins apparamment, de réconciliation ou de libération au sein des états représentés par leurs chefs.

"VOUS NE POUVEZ VOUS TAIRE"

Extraits d'une lettre publiée par le Times et envoyée à Angela Davis par Jiri PELIKAN, ancien directeur de la télévision tchécoslovaque, ancien président de la commission des affaires étrangères du Parlement, et membre du comité central.

Chère Angela Davis,

Vous serez peut-être surprise qu'un exilé politique tchécoslovaque éprouve le besoin de vous écrire. Vous avez du recevoir beaucoup de messages de Tchécoslovaquie, mais il vous manque ceux des gens qui auraient voulu vous exprimer leur solidarité et qui ne l'ont pas pu parce que leur voix est étouffée, qu'ils sont en prison, condamnés ou attendant leur jugement. Je vous envoie cette lettre en leur nom.

... Nous avons beaucoup de choses en commun. Vous dites que vous êtes devenue communiste parce que voyant des gens souffrir vous avez compris qu'il fallait changer la société. De même pour moi.

... La différence entre nous consiste seulement dans le fait qu'après 30 ans de militantisme j'ai été rejeté du parti en même temps qu'un demi-million de communistes tchèques et slovaques simplement parce que nous refusions de considérer l'occupation de notre petit pays socialiste par une puissance étrangère, elle-même socialiste, comme un acte d'entraide fraternelle ... Vous êtes pour le retrait immédiat des troupes américaines du Vietnam. Moi aussi. Mais pourquoi quatre ans après leur intervention y a-t-il encore 80.000 soldats soviétiques en Tchécoslovaquie, en dépit des accords entre Bonn, Moscou et Varsovie, en dépit de la "consolidation" maintes fois proclamée par Husak et Brejnev ?

... Mais la prison n'est pas la seule ni la principale forme de répression en Tchécoslovaquie. Des dizaines de milliers de citoyens n'ont rien pour vivre : ils sont privés de travail à cause de leurs convictions politiques. Le ministère de la culture ne recommande pas aux théâtres les oeuvres antifascistes, craignant que le public fasse de "dangereux parallèles" qui conduiraient à un "enthousiasme provocant".

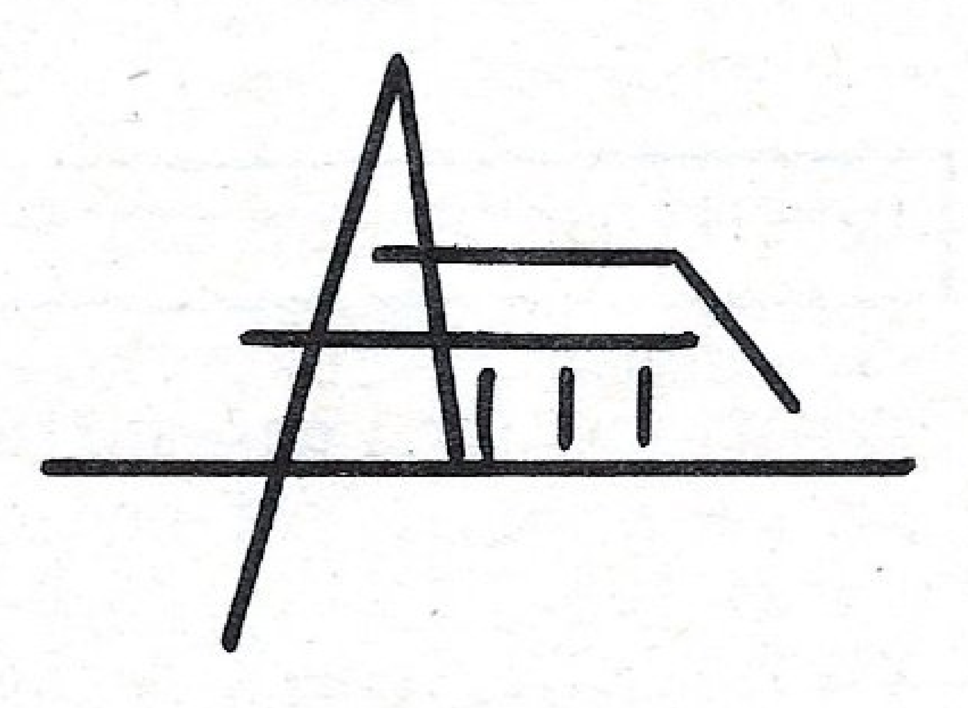
... C'est pourquoi vous, Angela, et les millions de gens qui vous ont soutenue et qui croient en une société socialiste plus juste ne pouvez pas vous taire plus longtemps au sujet de la violation des droits humains dans les pays qui se nomment eux-mêmes "socialistes" et qui par leur attitude discréditent le socialisme plus que n'importe quelle propagande réactionnaire.

Jiri Pelikan

REVENU BLANCS/NOIRS AUX USA

D'après une étude publiée par un organisme de recherches économiques, la différence de revenu entre les familles américaines blanches et noires a diminué de 1965 à 70 pour se situer aux environs de 4000 dollars par an.
Pendant ces 5 années, le revenu moyen d'une famille blanche a augmenté de 40 % pour atteindre 10 236 dollars, tandis que le revenu moyen de la famille noire a augmenté de 60 %, à 6279 dollars.

PHILIP POTTER nouveau secrétaire général du COE



A l'unanimité le comité central du Conseil oecuménique des Eglises, réuni à Utrecht (Pays-Bas) a appelé le 16 août le pasteur Philip Potter, né en 1921 dans l'île de la Dominique (Antilles britanniques) a succéder à Eugene Carson Blake, secrétaire général du COE depuis 1966.

Agé de 51 ans, le pasteur Potter étudia la théologie à la Jamaïque et à Londres après avoir fait un apprentissage de greffier. Il connaît bien le mouvement oecuménique, puisqu'après avoir été secrétaire général de la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants, il se vit confier en 1960 le poste de secrétaire pour l'Afrique et les Antilles de la mission méthodiste. Enfin, depuis plusieurs années, il était le directeur de la Commission "Mission et Evangélisation" du COE.

Au cours d'une brève conférence de presse, le nouveau secrétaire général du COE a précisé qu'il était issu d'un père catholique et d'une mère protestante. Sa jeunesse passée dans une région du monde longtemps frappée par la misère et l'esclavage et qui est en même temps un carrefour de civilisations a suscité en lui la soif d'une meilleure compréhension entre chrétiens et d'une plus grande justice au sein de l'humanité.

> " Lorsque Dieu a fait venir un représentant de chaque peuple du monde, pour leur demander quelle qualité ils voulaient avoir, ils ont tous exprimé un désir. Mais lorsqu'on a demandé à l'Antillais, il a dit :
>
> - "J'étais seulement venu accompagner ces messieurs ..."
>
> C'est ainsi que s'est présenté le nouveau secrétaire général du COE après sa nomination.

DIALOGUE ENTRE CHRETIENS ET MUSULMANS

Une cinquantaine de chrétiens et de musulmans venus de 20 pays ont participé à un colloque qui s'est déroulé pendant une semaine, à Broumanna, au Liban, sous les auspices du secrétariat pour le "Dialogue" du COE. Le but des participants était la recherche d'une meilleure compréhension et d'une coopération humaine tout en évitant de créer un front chrétien-musulman contre les autres fois religieuses ou une alliance contre les idéologies humanistes.
Les participants se sont déclarés d'accord pour poursuivre le dialogue sur des thèmes tels que l'attitude à adopter face aux jeunes : pour favoriser la collaboration sur le plan local par des échanges de vue et, en certains cas, la participation à la vie religieuse de l'autre foi : pour coopérer à la formation des nations, en garantissant les droits humains et religieux et en luttant pour la justice et la paix : pour faire en sorte que l'aide pratique ne soit pas canalisée par une communauté particulière, mais donnée à celle qui en a le plus besoin : pour éviter les polémiques et favoriser des études et séminaires en commun.

SOEPI

CONDAMNATION D'UN PASTEUR TCHEQUE

Le pasteur Jaromir Dus de l'Eglise évangélique des Frères tchèques, de la paroisse de Vrsovice, près de Prague, a été condamné à 15 mois de prison pour subversion, ayant été trouvé en possession de tracts rappelant à la population qu'elle avait le droit de s'abstenir aux élections de novembre dernier.

SOEPI

DEMETRIOS 1er succède à Athénagoras 1er

Démétrios 1er, qui a été intronisé le 18 juillet dernier comme 269ème patriarche oecuménique, s'est engagé à suivre le chemin ouvert par son prédécesseur, Athénagoras 1er.
C'est aux obsèques de ce dernier, décédé à l'âge de 86 ans, que l'on a pu voir le riche héritage de bonne volonté et de solidarité chrétienne qu'il a légué.
Dès l'annonce de son décès, survenu le 7 juillet, des dirigeants des Eglises protestantes, anglicane et catholique romaine sont partis pour Istanbul, pour se joindre à la hiérarchie et aux fidèles des Eglises orthodoxes, afin de lui rendre un dernier hommage.
Le nouveau patriarche oecuménique, Démétrios, âgé de 58 ans, est le chef spirituel de plus de 250 millions d'orthodoxes.

SOEPI

LES GRANDS ELECTEURS qui avaient été élus par les fidèles des paroisses le 6 et 7 mai ont choisi le 15 juin les délégués laïcs aux futurs synodes diocésains. C'est ainsi que pour le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, 58 personnes ont été nommées, dont 24 femmes. Selon les cantons la moyenne d'âge des élus se situe entre 36 et 38 ans. D'autres délégués doivent encore être choisis par les communautés étrangères (italiennes et espagnoles) ainsi que par les évêques. Dans le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, il y aura 6 délégués italiens, quatre espagnols et douze délégués nommés par l'évêque. Au total 80 laïcs auxquels viendront s'ajouter 80 ecclésiastiques.

I.C.I. 15.7.72



L'AIDE SUISSE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les prestations totales de la Suisse aux pays en voie de développement, ont annoncé mercredi l'Office de coopération technique et la Division du Commerce étaient en 1971 de 1009 millions de francs contre 592 millions de francs en 1970 et 560 millions en 1969. En 1968, les prestations totales avaient été de 1070 millions. Ces chiffres comprennent également l'aide des organismes privés bénévoles, ainsi que celle des cantons et des communes. Par rapport au produit national brut, ces prestations totales se sont élevées à 1 % après avoir atteint 0,67 % en 1970.

La Liberté 14.7.1972

NOUVELLES - NOUVELLES - NOUVELLES - NOUVELLES - NOUVELLES - NOUVELLES -

... Au chantier les 70 ouvriers continuent leur assez bon travail. Les travaux avancent régulièrement. Après les deux maisons d'habitation terminées en 1971, le bâtiment des bureaux en février 72, une partie de la porcherie, deux poulaillers, nous avons construit le bâtiment principal, comprenant 7 compartiments. Les trois premiers (garage, menuiserie, magasin des outils) sont occupés depuis 2 mois déjà. Les 4 derniers sont en voie de finition et seront occupés d'ici deux bonnes semaines.
Dans ce temps nous construisons le Duplex (double-logement). Après cela nous aurons à construire la deuxième partie de la porcherie et quelques poulaillers.
En même temps, nous construisons le nouveau réfectoire du collège. Tous les murs et les piliers du sous-sol sont terminés et la dalle est coulée sur la moitié de la longueur. Nous procédons par étapes afin d'économiser les coffrages et échaffaudages. La partie supérieure du bâtiment ne comprend que quelques piliers et murs sur lesquels vient se fixer la toiture.
En plus du travail à Elat, je participe à l'élaboration d'un autre projet dans le sud du pays. Il s'agit de créer un centre de vulgarisation agricole. La différence entre notre centre et celui dont je parle est celle-ci :

- Elat s'occupe de la formation; les élèves viennent passer une année en classe et dans les champs du centre.
- Ambam va s'occuper de l'information, c'est-à-dire, voir sur place, dans les villages.

Parlons de notre centre d'Elat. Il a ouvert ses portes en février 1972, avec dix élèves. Leur programme est très varié.
Décrivons une journée: le matin dès 0600 travail dans les secteurs spéciaux (poulaillers, porcherie, cultures maraîchères). Dès 8 h. cours théoriques jusqu'à 9 h. 30. Ensuite entretien sur les grandes cultures, cacao, ananas, bananes, maïs, riz. Le soir, dès 16 h.30 à nouveau travail dans les secteurs spéciaux.
Nous avons fait un essai de riz pluvial ou riz des montagnes. Il arrive presque à maturité, les grains ont belle allure. Les secteurs spéciaux donnent de bons résultats. Nous arrivons à produire de beaux légumes, salades, tomates, haricots, aubergines, choux, carottes, poireaux.
L'élevage des porcs est assez rentable.
En moyenne toutes les deux semaines il y a boucherie. En bons Vaudois, nous avons fait du taillé aux greubons ...
Si le but est d'enseigner à cultiver, il faut aussi que les élèves sachent que ces légumes peuvent entrer dans leurs menus. Ainsi ils pourront varier les repas.

Nous venons de vivre une semaine assez animée. Il y avait à Elat le congrès des femmes de l'Eglise presbytérienne camérounaise. Un millier de personnes étaient présentes. Elles ont entendu des conférences, ont participé à des débats dont le sujet était "le rôle de la femme dans le développement". Des déléguées de l'Eglise des USA, du Ghana, du Nigéria et des autres régions du Cameroun avaient été invitées. Je parle de semaine animée à cause des danses. Dès cinq heures le matin jusque souvent près de minuit ces femmes dansaient, chantaient.

Pour nous qui habitons à cinquante mètres de l'Eglise, lieu de leurs ébats, nous avons beaucoup joui, mais nous en avions assez après quatre ou cinq jours.

Catherine et Jean-Daniel POINTET,
B.P. 31, EBOLOWA / Cameroun.

* * * * * * * *

... Notre séjour ici au Zaïre a maintenant plus de huit mois. Les joies sont nombreuses, mais il faut les découvrir parmi les difficultés qui surgissent.
Notre travail qui n'est certes pas toujours facile se réalise petit à petit. Chaque jour nous apprenons quelque chose de nouveau qui nous donne plus d'ardeur au travail. Nous sommes contents des responsabilités que nous assumons ... de notre mieux on l'espère.

suite de la page 12.

Notre apostolat qui est le principal de notre engagement se déroule d'une façon très simple :

1) Par notre comportement vis-à-vis d'eux,

2) En les écoutant attentivement et en perdant notre temps pour eux.

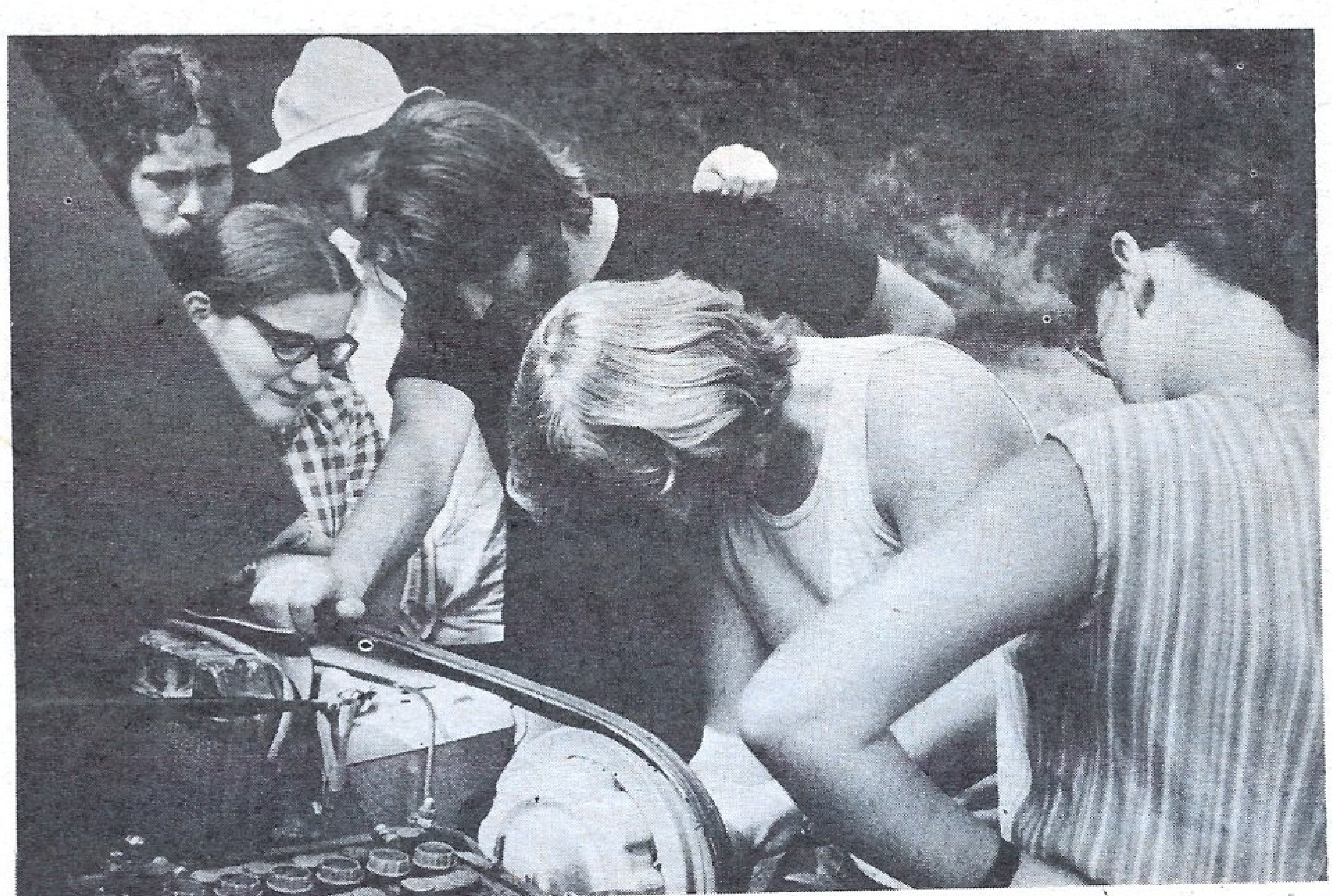
En contre partie, nous avons ressenti énormément de choses. De voir avec quoi ces gens sont heureux: de savoir que l'on peut vivre heureux en vivant simplement: de découvrir leur sens du partage, de l'amitié et de l'accueil.

Les relations avec la communauté sont intimes. Nous partageons toutes nos joies et nos difficultés. Il y fait bon vivre.

Francis RISE de Fribourg et Denis QUAGLIA de Vouvry
B.P. 11, Kabongo - République du Zaïre.

... En mission, le laïc missionnaire a son rôle à jouer, son rôle bien à lui. Il y a quelques années les africains ne voyaient le visage de l'Eglise qu'à travers les pères et les soeurs. Maintenant beaucoup de jeunes et aussi de jeunes foyers partent pour les pays du tiers-monde; ils vont travailler avec les africains, partager leurs joies et leurs peines et leur vie pauvre et à travers ce travail, donner un vrai témoignage de jeunes chrétiens dans le monde.
Ce témoignage c'est le nôtre à nous, laïcs missionnaires.
Si le laïc croit donner beaucoup, il reçoit aussi et plus encore, peut-être. Après presque deux ans de vie africaine, ce partage quotidien m'a fait découvrir chez mes frères africains des valeurs nouvelles oubliées en Europe et surtout, il m'a aidé à mieux me connaître. Chez nous, en Europe, on se contente facilement d'être moyen et on pense que tout va bien comme ça. Mais ici en Afrique je suis obligé de penser que si j'ai beaucoup reçu les années passées en famille, à l'école, en apprentissage ou avec mes amis, je n'ai plus le droit de garder tout cela pour moi et même si c'est souvent difficile, on se sent sans cesse invité à se dépasser soi-même pour mieux servir les autres, pour vivre plus près d'eux.
Avec les africains il faut un esprit de simplicité et de pauvreté, d'accueil surtout. Il faut rester attentif à ce qui se passe autour de nous et qui révèle bien des trésors cachés de générosité, de partage, d'entraide et de patience. Il ne faut pas chercher ce qui se voit, c'est trop facile.

Pierre JOYE de Fétigny /FR
YAGOUA / Cameroun



Marchera, marchera pas ...

Stage final 1972
Le Bouveret (v/ page 6)

NOUVELLES - NOUVELLES - NOUVELLES - NOUVELLES - NOUVELLES - NOUVELLES -

... J'ai retiré une forte impression des 24 heures passées à la Chaux-de-Fonds avec un groupe de jeunes - pour la plupart - dont l'objectif est de stimuler l'information, la réflexion et l'action.

Voici comment le pasteur David Gigon et son équipe définissent leur but commun :

1) méditer sur notre responsabilité face à la violence et à l'injustice que nous contribuons à développer par notre indifférence et notre égoïsme;

2) nous rendre solidaires des victimes de la violence et de l'injustice auprès et au loin.

Nous voulons être solidaires :

- des victimes innocentes des attentats en Irlande
- des victimes innocentes de la guerre au Vietnam, en particulier des non-violents tenus pour traîtres au Nord et au Sud,
- des victimes innocentes des armes que notre pays exporte,
- des victimes innocentes de la ségrégation (Afrique du Sud, Burundi, Etats-Unis, Suisse)
- des hommes non-violents en prison dans tous les pays,
- des Brésiliens en prison à cause de leur foi,
- des Indiens exploités et exterminés,
- des déportés et ceux qui ne peuvent rentrer dans leur pays.

Pour manifester sa solidarité, le groupe a établi des contacts personnels ou épistolaires avec des gens des régions concernées, se tient informé sur le développement des évènements et se range résolument du côté des opprimés :

- par le jeûne, la communion s'établit avec les affamés et les mal-nourris,
- par l'office quotidien, assis par terre, en rond, dans le Temple; la communion se crée avec les croyants pauvres,
- par l'entraide locale, le contact est pris avec les vieillards, les déshérités, les délaissés,
- par le sit-in, enfin, l'action est mise à la portée de l'homme de la rue qui passe, s'étonne, s'inquiète, s'interroge, demeurant rarement indifférent.

Pratiquement, le groupe chaux-de-fonnier a fait sien le mot d'ordre d'Action de Carême / Pain pour le prochain : "Se libérer pour devenir solidaire". Quelques-uns parmi eux ont en effet compris et mis en pratique "se libérer" qui signifie remettre en question tout ce dont nous jouissons et qui fait défaut aux autres : se libérer c'est s'ouvrir à soi-même pour être ouvert aux autres, c'est déplacer le centre de gravité, du moi à l'autre.

Comme il s'agit là d'un programme de vie - et non d'une vogue éphémère - ce qui a été amorcé durant cette quinzaine de juin doit se poursuivre : des fonds sont recueillis pour quatre actions bien précises :

1) assurer les frais scolaires d'un ou plusieurs enfants noirs en AFRIQUE DU SUD (où la scolarité est obligatoire et gratuite pour les enfants blancs, mais facultative et payante pour les enfants noirs ...)

2) soutenir l'effort d'une communauté oecuménique en IRLANDE,

3) soutenir l'action d'un groupe non-violent au VIETNAM,

4) préparer des cours de français pour les étrangers de LA CHAUX-DE-FONDS.

De retour d'un séjour de quatre ans dans un pays où la minorité a pris pour règle d'opprimer la majorité, j'ai pu mesurer l'authenticité de la prise de conscience

J.A.
1000 Lausanne

suite de la page 15.

de cette poignée de gens et l'effet libérateur qu'elle produit.

Ce qui a été amorcé à la Chaux-de-Fonds est donc exemplaire: cela peut et doit servir de symbole et de modèle à tous ceux qui cherchent à s'exprimer en groupe autrement que par la parole.

Quelques jours de jeûne collectif ou un sit-in jouissent aujourd'hui de l'impact que connurent jadis le discours ou la discussion.

Jacky CORTHAY, Genève.

* *

Excusez les parents....

Mademoiselle, Robert s'est électrifié en réparant une lampe sait pourquoi il a une ampoule à la main bander dont je vous met au courant .....

MITES

Deux mites se rencontrent :

- Je m'entraîne pour la traversée de la Manche, dit l'une, et vous ?
- Moi, fait l'autre, j'ai débuté au théâtre. Je fais les doublures !

DECOUVERTE

Il est soucieux, le petit Gérard qui va interroger sa maman :

- C'est vrai que lorsqu'on meurt on se transforme en poussière ?
- Mais oui, mon chéri.
- Alors, viens voir ! Sous le lit, il y a plusieurs morts.

SOMMAIRE

INTERROGATION paraît huit fois par année. Il est remis à quiconque en fait la demande. L'abonnement est couvert par tous dons provenant des lecteurs. Les comptes de chèques postaux des mouvements figurent en première page.